



## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2023

### QUESTION ORALE

#### Démocratie participative, charte et place des élus minoritaires

Intervention de

Benoît Florence

Monsieur le Maire,

Dans le dernier magazine de la ville, vous faites état d'une charte de la participation citoyenne. Cela fait écho au label national 3@ Territoires, Villes et Villages Internet décerné à la ville avec la mention « démocratie locale ».

Cette charte appelle plusieurs questions.

Dans le paragraphe « Acteurs locaux » de la charte il est indiqué : Les acteurs locaux « apportent leur contribution dans la réalisation d'une étude ou d'un projet par leur connaissance, leur quotidien, leur vécu, leur culture. Ils peuvent donner leur avis, émettre des propositions et faire valoir leur pratique du territoire dans le souci de l'intérêt général pour un projet en particulier ». En revanche, les élus minoritaires ne sont mentionnés qu'étant « conviés aux réunions publiques et aux groupes de travail ou ateliers citoyens ».

Si nous apprécions être conviés à ces réunions, par exemple lors de réunions d'informations sur des travaux de voirie ou lors des réunions « mobilités douces », les élus minoritaires qui représentent 44 % des suffrages des citoyens, ont aussi des avis et peuvent émettre des propositions sur les projets en cours, ce que Cités fait dès que cela est possible. Mais sur certains sujets, par exemple la ferme urbaine, dont l'acquisition a été validée à l'unanimité, nous sommes informés en même temps que les citoyens. Ce projet n'a pas été mentionné lors de la réunion de présentation des projets aux élus minoritaires alors que vous écrivez avoir travaillé sur ce dossier pendant une année. Pour le projet de Dieuleveult, les élus minoritaires n'ont été associés à aucune des phases de concertation. Comment pouvez-vous alors recueillir les propositions des élus minoritaires de manière à les intégrer au projet final si les élus majoritaires les trouvent intéressantes ? Nos propositions ou remarques ne devraient-elles pas être recueillies avant les consultations citoyennes ? Cela avait été fait d'ailleurs pour le groupe vélo où nous avons été reçus par M. Olier et Mme Maidon avant les réunions plénières, cela est donc possible.

4 niveaux différents sont mentionnés dans cette charte : L'information, la consultation, la concertation et la co-élaboration.

Quel niveau pensez-vous utiliser pour les projets structurants afin que ces projets qui engagent la ville pour plusieurs décennies puissent être, s'il y a lieu, enrichis des idées des habitants ? Par exemple pour le gymnase, le mur d'escalade relève de la consultation mais le projet global n'aurait-il pas pu relever de concertation ou de co-élaboration, au moins pour partie ?

Le budget participatif 2019 a permis d'initier une certaine forme de démocratie locale mais il n'a été établi qu'une seule fois. Quand comptez-vous le remettre en vigueur ?

Avec 17 400 habitants, Viroflay n'est pas obligée de créer des conseils de quartier mais elle pourrait le faire afin de développer les échanges et recueillir des suggestions pour améliorer la vie du quartier et de la ville.



## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2023

### QUESTION ORALE

En conclusion, comment pensez-vous, au-delà de cette charte, déployer les instances permettant de développer la participation citoyenne en accompagnement et dans le respect de la démocratie représentative et faire vivre, dans la durée, la mention spéciale « démocratie locale » que la ville vient d'obtenir ?

Nous vous remercions pour les réponses que vous pourrez apporter à ces questions.

Groupe 'Cités'  
Suzanne Egal  
Benoît Florence  
Elke Süberkrüb